

vra que cette entreprise devra fermer ses portes et je pense que le gouvernement en éprouvera un sentiment de fierté.

M. Woolliams: Il a déjà pas mal de succès à son actif dans ce domaine.

L'hon. M. Lambert: Cela sera compris dans le matraquage qu'ils se proposent d'administrer. C'est en partie de l'entêtement stupide, mais ce sont des coups de matraque visant à remédier à certaines sortes d'injustices. Allons nous dire au président ou au directeur canadien d'une filiale appartenant à des intérêts étrangers qui produit une marchandise que nous ne fabriquons pas, que nous l'acculons à la faillite, que désormais nous porterons ses impôts à 50 p. 100?

J'estime les modifications fiscales actuelles défectueuses pour bien des raisons, monsieur l'Orateur. Nous sommes pris dans un engrenage selon lequel la Chambre ne peut traiter des questions économiques sans avaler ce bill tout entier en une seule gorgée indigeste, admettant vis-à-vis du gouvernement que par suite de la nécessité de traiter d'autres questions nous glisserons sur celle-ci. C'est ce qui lui conviendrait. S'il en est ainsi, appuyé par le député de Saint-Hyacinthe (M. Ricard) je vais proposer:

Qu'on remplace les mots après «que» par ce qui suit:

«La Chambre, profondément inquiète des niveaux d'inflation inacceptables, du chômage persistant et du marasme industriel, consciente de la nécessité d'une réforme fiscale véritable, refuse d'adopter en deuxième lecture un projet de loi qui ne prévoit pas, pour stimuler suffisamment l'économie canadienne, les réductions et les incitations fiscales appropriées, ne renferme pas les exemptions qui s'imposent et ne tend pas à améliorer la situation des affaires et du travail au Canada ni maintenant ni dans un avenir prévisible.»

Sous réserve de votre opinion quant à la nature de l'amendement, monsieur l'Orateur, j'aimerais poursuivre mes remarques après l'étude de la motion. Si Votre Honneur veut mettre l'amendement en délibération, je n'empesserai de conclure après cela, mais dans l'intervalle, je voudrais pouvoir poursuivre.

M. l'Orateur: Avant que je présente l'amendement, il serait utile que le député ou tout autre que cela intéresserait, éclairant la présidence quant à la recevabilité de l'amendement proposé. Je dirais, au premier abord, qu'il semble être une proposition appropriée ou de fond plutôt qu'un amendement, mais je serais heureux que les députés viennent en aide à la présidence par leurs conseils.

L'hon. M. Lambert: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'accueille avec joie l'occasion d'essayer de vous aider à accepter cet amendement.

D'abord, puis-je répéter un argument que j'ai fait valoir l'autre jour: nous avons un nouveau Règlement et les amendements motivés devraient être acceptables à l'étape de la deuxième lecture. Il faut se rappeler, en ce qui concerne le présent bill, que c'est la première occasion qui nous est offerte de tenir un débat. Le bill découle d'un projet de résolution qui a été adopté sans faire l'objet d'un débat ou d'un amendement. L'article 6 du Règlement permet au ministre de présenter un bill. Il s'agit ici de la motion et non d'une proposition budgétaire antérieure. La motion commence par les résolutions des voies et moyens qui n'ont pas fait l'objet d'un débat. C'est donc la première occasion qui nous est offerte de tenir un débat.

Je prétends, monsieur l'Orateur, que la tenue d'un débat nécessite une mise en état de la question; une contre-proposition doit être envisagée quant au principe. Il y a une mise en état de la question lorsque nous considérons en prin-

cipe la deuxième lecture de ce projet de loi. J'ai souligné ces choses. Nous avons refusé de lui faire subir cette lecture et du point de vue de la procédure, je trouve étonnant que cet amendement ne soit pas accepté à la Chambre, alors que la procédure dont nous nous inspirons ou sur laquelle est fondé cet amendement est chose courante. Je soutiens que la Chambre peut assurément exprimer son inquiétude au sujet «des niveaux d'inflation inacceptables, du chômage persistant et du marasme industriel». Cela n'introduit pas de nouveau principe dans ce bill.

• (5.30 p.m.)

En abordant l'étude de ce bill, nous sommes conscients de la nécessité d'une réforme fiscale véritable, mais nous refusons de lui faire subir la deuxième lecture, car ses dispositions et ses modifications n'encouragent pas assez l'industrie. J'ai du mal à comprendre comment on peut être pénalisé, si l'on dit pourquoi on est opposé au bill. C'est ce que nous avons prétendu l'autre jour, lorsque le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a proposé un amendement motivé sur une question différente.

Est-ce qu'un renvoi à six mois est un amendement motivé? Cette question est une figure de rhétorique. Est-ce qu'une motion portant que le bill ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois; mais que le sujet en soit renvoyé non pas à un autre comité, mais au comité plénier, est un amendement motivé? Lorsqu'on a proposé un amendement motivé, l'autre jour, il a été refusé. J'ai du mal à comprendre cela.

Dans ces conditions, Beauséjour n'aide pas beaucoup. J'ai à ce sujet des souvenirs émus de la fonction que Votre Honneur occupe aujourd'hui et des difficultés que j'ai eues en des temps immémoriaux à décider de l'utilité des commentaires de Beauséjour. Les interprétations du Règlement qu'on y trouve remontent à une époque incon nue même de mon grand-père.

Pourtant, à la lumière des changements apportés à la Chambre et au Règlement, je soutiens que c'est maintenant le temps de présenter un amendement motivé. À l'étape du rapport d'un bill, les propositions d'amendement sont prises en considération. C'est le changement qui peut être apporté alors. Les seuls amendements possibles à l'étape de la troisième lecture sont le renvoi à six mois ou le renvoi au comité pour étude, et non un amendement motivé comme celui dont nous sommes saisis en ce moment.

J'espère avoir traité des aspects qui aideront Votre Honneur à décider si ce genre d'amendement est recevable. Certains de mes collègues et d'autres députés veulent faire des commentaires. Je cède donc la parole.

M. l'Orateur: La parole est au député de Peace River (M. Baldwin).

L'hon. M. Lambert: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je cède la parole pour le rappel au Règlement seulement.

M. l'Orateur: Je m'en rends compte et je sais que l'honorable député a d'autres observations à faire sur le fond de la question.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai été plus maladroit que le secrétaire parlementaire. Nous revenons au vieux champ de bataille que nous avons traversé si souvent. Nous nous trouvons maintenant sur un terrain assez solide, je pense. Notre artillerie, notre